



Compte-rendu des CTL des 20 et 24/10/2017

Suite au résultat local de mouvement de grève du 10 octobre (40,40%) et afin de mettre en exergue ce fort taux, nous avons décidé de boycotter le CTL du 20/10/17 (cf déclaration liminaire 2017 10 20 ci-jointe).

Solidaires ayant également boycotté, le CTL n'a pas pu se tenir et nous avons été convoqués le 24/10/17.

Membres présents pour les organisations syndicales :

Solidaires : 4 présents pour 3 sièges (dont un expert)

FO: 4 présents pour 3 sièges (dont un expert)

La CGT: 2 présents pour 1 siège (dont un suppléant)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire 2017 10 24 ci-jointe.

Le DDFIP nous a indiqué qu'il y répondrait au fur et à mesure de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

➤ Approbation des PV des CTL des 27 juillet et 7 août 2017 :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

➤ Présentation de l'expérimentation sur les structures de contrôle fiscal dans le Jura :

A la suite d'une réflexion sur la programmation du contrôle fiscal, le DDFIP a décidé de mener une expérimentation dans le département à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le PCE-PCRP sera rejoint par la BCR pour former le Pôle d'Investigation et de Détection (PID). Ce pôle aura en charge la programmation du contrôle fiscal et le PCE sera déchargé de sa mission de vérification.

La BDV aura pour mission d'effectuer toutes les opérations de contrôle fiscal externe.

A cet effet, un cadre A du PCE sera transféré à la BDV au 1^{er} mars 2018.

L'expérimentation a été accordée pour un an avec le souhait de pouvoir la proroger un ou deux ans.

Si sur le fond, l'idée d'affecter à deux services distincts, d'une part les tâches de programmation et d'autre part, celles de vérification ne nous semble pas dénuée de sens, nous avons cependant soulevé un certain nombre de problèmes.

Nous avons très fortement regretté l'absence totale de communication envers les agents concernés en amont de la prise de décision. En effet, les agents ont appris l'expérimentation lors d'une réunion courant septembre alors même que tout était ficelé. Nous pensons que les

agents sont une force de proposition. Il est vraiment dommage que la DDFIP ne s'en soit toujours pas rendue compte.

Associer les agents à une réflexion n'est pas un frein bien au contraire.

Nous avons insisté sur la nécessité que BCR et PCE conservent leur spécificité en matière de méthodes de programmation.

Nous serons vigilants à la mise en place de cette expérimentation.

Nous avons demandé qu'un point d'étape nous soit présenté en CTL courant du second semestre 2018.

➤ **Expérimentation du dispositif « caisse sans numéraire » :**

La DDFIP s'est « portée volontaire » pour expérimenter le dispositif de caisse sans numéraire à la trésorerie de Beaufort à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un service avec caisse sans numéraire se caractérise par l'absence de toute opération en numéraire. En d'autres termes, le service n'accepte plus aucun paiement ou dépôt en numéraire.

S'agissant de la trésorerie de Beaufort, la trésorerie de Lons municipale a été retenue comme site « déport ». Autrement dit, tout dépôt ou paiement en numéraire devra être effectué à Lons municipale (15,5 km et 20min en voiture).

Nous avons indiqué, dès la déclaration liminaire, que la caisse sans numéraire pénalisera en premier lieu celles et ceux que les sociologues appellent les « invisibles », les « petites gens », celles et ceux qui n'ont plus de chéquier, pas forcément de carte bleue, pas non plus de moyens de locomotions, bref, celles et ceux qui ont encore le souci d'assumer leurs obligations mais plus beaucoup de moyens.

A notre sens du service public, le DDFIP a opposé la rentabilité des services de l'État.

Nous avons souligné que la mise en place des caisses sans numéraire serait sans doute le préambule à des suppressions d'emplois voire à des fermetures de trésoreries.

La DDFIP nous a « rassurés » sur ce sujet, les trésoreries choisies doivent être pérennes à moyen terme, ce qui signifie dans le Jura, jusqu'au départ de notre actuel DDFIP.

Nous pouvons donc dormir tranquille ...

vote : 4 votes contre (dont la CGT) et 3 abstentions

➤ **Formation des agents animateurs de MSAP (Maisons de Services au Public) :**

Non contente de fermer services sur services, la DDFIP 39 demande à certains agents d'aller former les animateurs des MSAP.

Le Jura compte actuellement 12 MSAP, 4 gérées par la Poste, 4 par une association et 4 par les collectivités locales.

Les MSAP ont vocation à fournir un certain nombre d'informations diverses et de permettre aux personnes d'effectuer quelques démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (prestations sociales, emplois, retraite, énergie, prévention santé, vie associative, impôts ...).

Nous avons insisté sur le fait que la création de ces MSAP résultait de la désertification rurale et de l'abandon des services publics de proximité.

Nous regrettons fortement que ces MSAP prennent le relais de ce qui devrait faire toujours partie de nos missions, nous y avons renoncé pour des raisons budgétaires.

La formation a été dispensée dans les locaux de la préfecture par deux agents. La DDFIP s'est engagée à proposer deux sessions par an aux animateurs des MSAP.

Les renseignements fournis doivent se limiter à l'orientation du public et à l'accompagnement à l'utilisation des services en ligne.

Nous nous sommes inquiétés de la pérennité de la gratuité des services rendus dans ces MSAP.

En effet, si certaines sont gérées par les collectivités locales, d'autres le sont par la Poste, entreprise privée qui est tenue de faire des bénéfices.

Pour l'instant, une convention avec l'État garantit la gratuité des services rendus, mais jusqu'à quand ?

➤ **Accueil sur rendez-vous aux SIP-SIE de Saint Claude et SIP de Poligny :**

Suite à la mise en place de l'accueil sur rendez-vous aux SIP et SIE de Lons et Dole, le dispositif est élargi aux SIP-SIE de St Claude et SIP de Poligny.

A cette fin, la DDFIP nous a présenté un état des lieux des prises de rendez-vous sur les services expérimentateurs.

Nous nous sommes interrogés sur la différence entre les statistiques des deux SIP et avons demandé une statistique plus détaillée prenant en compte le mode de prise de rendez-vous (téléphone, guichet, mail).

Nous avons également remarqué le très faible taux de prise de rendez-vous par l'intermédiaire d'impôts.gouv (20 pour tous les services et une année).

Nous avons demandé si le dispositif serait étendu à tous les services.

Le DDFIP a répondu par la négative.

A la question de conserver l'accueil sans rendez-vous, le DDFIP nous a assuré de sa pérennité.

Sachant que la prise de rendez-vous a toujours existé dans les services de manière informelle, que tous les services conservent l'accueil sans rendez-vous et que cette possibilité de prise de rendez-vous est une offre supplémentaire faite à l'utilisateur pour améliorer le service public, nous avons, une fois n'est pas coutume, voté pour.

vote : 4 votes pour (dont la CGT) et 3 abstentions

➤ **Communication sur les services civiques :**

La DDFIP a fait le point sur le recrutement des services civiques.

Cette année, deux personnes ont été recrutées (un à Lons et un à Dole). La personne recrutée à Dole ayant trouvé un autre emploi, le contrat a été rompu.

Il était prévu d'engager deux personnes en 2018 mais celles-ci ne s'étant pas présentées à leur entretien, aucun service civique ne sera conclu pour cette période.

Nous avons fortement regretté les recrutements de services civiques, ils sont la preuve que la DGFIP est consciente des conséquences du manque de personnel qu'elle essaie de pallier par des ersatz d'emplois, emplois payés à coup de lance-pierre (moins de 500 € par mois).

Nous demandons, encore et toujours, la fin des suppressions de postes, le recrutement par voie de concours et le comblement des vacances d'emplois.

➤ **Politique immobilière de l'État : situation à St Claude :**

Suite à des problèmes de sécurité, 5 agents de la DDT vont être accueillis dans le Centre des Finances Publiques de St Claude.

3 propositions impactant plus ou moins la trésorerie de St Claude ont été faites à la DDT.

A ce jour, aucune décision n'est prise.

Les travaux seront pris en charge par la DDT.

Si l'hypothèse la plus intrusive est choisie, le CHSCT sera saisi.

➤ **Questions diverses :**

➤ Nous avons constaté depuis quelques mois que les agents ne pouvaient plus demander l'acquisition des billets TER par la DDFIP lors de leurs déplacements en formation. Le problème semble résolu.

➤ Nous avons demandé s'il était possible d'avoir un espace dédié sous Ulysse concernant les notes RH.

Réponse : Ceci est techniquement impossible sous Ulysse mais les notes apparaîtront sous Nausicaa bientôt.

➤ Nous sommes revenus sur le préavis de grève local pour lequel nous avons constaté qu'il ne figurait nulle part, de même que le résultat départemental de celle-ci.

Si sur le préavis local, la DDFIP reconnaît qu'il aurait dû être communiqué, nous n'avons pas eu de réponse probante quant à la publication du résultat du taux de grévistes (pour mémoire 40,4%).

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY